



CHAMPIONNATS NATIONAUX 2019

TABLEAU DE REPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIES ET DE QUOTAS SUPPLEMENTAIRES BENJAMINS - MINIMES - CADETS - JUNIORS

Les quotas sont applicables sur les territoires suivants : BRETAGNE, HAUTS DE FRANCE, NORMANDIE, ILE DE FRANCE, GRAND EST, PAYS DE LA LOIRE, CENTRE VAL DE LOIRE, BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, AUVERGNE-LYONNAIS, DAUPHINE-SAVOIE, NOUVELLE-AQUITAINE, OCCITANIE, PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR- DOM TOM.

Pour le territoire DOM TOM, il n'y aura pas de report de quotas possible.

1) CALCUL DE BASE DU NOMBRE DE QUALIFIES

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, Le territoire devra sélectionner l'individuel (ou l'équipe) classé(e) immédiatement après les quotas de base définis ci-après.

BADMINTON	<ul style="list-style-type: none">3 individuels en promotionnel et 2 individuels en élite par territoire2 équipes en Promotionnel et 1 équipe en Elite par territoire
CROSS-COUNTRY	<ul style="list-style-type: none">5 qualifiés individuels par territoire et par catégorie en MCJl'équipe championne territoriale de chaque catégorie en MCJ2 équipes par territoire en BF 2^{ème} année et BG 2^{ème} année <p>NOTA : un établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées doit inclure ses individuels dans la composition de son ou ses équipes.</p>
ESCALADE	<ul style="list-style-type: none">3 équipes en benjamin et en minime par territoire répartie en 2 équipes « mixtes » et 1 équipe « non mixte »Pour les Cadets, Juniors : les territoires devront faire le choix de placer 3 équipes « mixtes » et 2 équipes « non mixtes » comme ils le souhaitent entre ces 2 catégories.plus 3 équipes que le territoire placera dans la ou les catégories souhaitées (« mixte » ou « non mixte » dans la ou les catégories choisies). Interdiction de mettre les 3 équipes supplémentaires dans la même catégorie (2 équipes dans la même catégorie reste possible).
C.O	<ul style="list-style-type: none">6 équipes dont 2 équipes benjamins, 2 équipes minimes, 2 équipes cadets-juniors, soit un total de 18 élèves6 places individuelles pour les champions territoriaux. Si l'un d'entre eux fait partie d'une équipe, on repêche le second et ainsi de suite.
VTT	<ul style="list-style-type: none">2 équipes benjamin(e), 2 équipes minime, 1 équipe cadette + 1 équipe junior + 8 individuels toutes catégories confondues
ESCRIME	<ul style="list-style-type: none">Les 4 1^{ers} par arme et par catégorieLes 4 1^{ers} à l'épée en MF et MG Promotionnel1 à 3 équipes par territoire dans chacune des 3 catégories du championnat national, 3 équipes d'établissement par territoire en championnat promotionnel benjamin et 3 équipes d'établissement par territoire en championnat promotionnel benjamine (les qualifiés du par équipe sont automatiquement qualifiés pour le championnat individuel).

GOLF	<ul style="list-style-type: none"> 2 équipes par territoire
GYMNASTIQUE FEMININE	<p>Par catégorie en Elite 1 et 2 et Promotionnelle : 1 équipe par territoire et 2 qualifiées individuelles en dehors de l'équipe (les CJ ne formant qu'une seule et même catégorie) (voir également article 3 du règlement de la gymnastique)</p> <p>En championnat Promotionnel mixte, 1 équipe d'AS par territoire (voir également article 26 du règlement de la gymnastique)</p>
GYMNASTIQUE MASCULINE	<p>Par catégorie : 1 équipe par territoire et 3 qualifiés individuels en dehors de l'équipe (voir également article 13 du règlement de la gymnastique)</p> <p>En championnat Promotionnel mixte, 1 équipe d'AS par territoire (voir également article 26 du règlement de la gymnastique)</p>
JUDO Minime	<ul style="list-style-type: none"> 2 équipes par région
JUDO C/J	10 qualifiés par catégorie d'âge et par territoire ; les commissions territoriales déterminent elles-mêmes les critères de répartition de leurs quotas dans les différentes catégories de poids
SKI ALPIN	<ul style="list-style-type: none"> Par comité : 6 élèves dont au moins 3 élèves « Promo » dans chacune des 6 catégories plus 6 individuels par comité toutes catégories confondues (dont au moins 3 Promo)
SKI NORDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Par comité, il est attribué un contingent de 3 équipes Benjamin, 3 équipes minime, 3 équipe cadet/junior plus 6 individuels par comité toutes catégories confondues
TENNIS DE TABLE	<ul style="list-style-type: none"> 3 qualifiés individuels par territoire en catégorie BF/BG/MF/MG PROMO 3 qualifiés individuels par territoire en catégorie BG/MG ELITE 4 qualifiés individuels par territoire en BMF/CJF/CJG ELITE, (catégories regroupées) Dans chaque championnat par équipes, l'équipe championne territoriale dans chaque catégorie

NOTE : Pour cette année 2018 2019, en athlétisme, badminton, gymnastique et natation, il existe 2 championnats territoriaux distincts étant organisés les Hauts de France et la Picardie,

Pour cette année, les résultats de la Picardie (quotas réaffectés) devraient être pris en compte pour la qualification au National

Pour les qualifications des championnats nationaux de cette année dans les 4 sports précités ci-dessus, les Hauts de France et la Picardie devraient conserver respectivement leurs quotas de base. (relevé de décision de la CNAS (CSN) de juin 18)

2) QUOTAS SUPPLEMENTAIRES

BADMINTON	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premiers individuels en Promotionnel et les finalistes individuels en Elite Les 3 premières équipes en Promotionnel et les équipes finalistes en Elite
CROSS-COUNTRY	Les 7 premières équipes classées au championnat national de l'année précédente dans les catégories M/C/J apportent un quota supplémentaire à leur territoire.
ESCALADE	<ul style="list-style-type: none"> La 1^{ère} équipe par catégorie du Championnat National de l'année précédente (que les territoires répartiront selon leur choix de catégories et en catégorie « mixte » ou « non mixte » apporte un quota supplémentaire à son territoire
VTT	<ul style="list-style-type: none"> Les 3 premiers individuels dans chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire. Les territoires qui auront des qualifiés, mais qui n'utiliseront pas tous leurs quotas dégageront un quota supplémentaire qui sera attribué aux territoires qui auront eu le plus de participants en championnat territorial.

C.O.	<p>Les quotas supplémentaires font référence aux résultats de l'année précédente</p> <p>Résultats de la compétition par équipe N-1</p> <p>1^{ère} place dans chaque catégorie = 3 quotas supplémentaires pour le territoire</p> <p>2^{ème} place dans chaque catégorie = 2 quotas supplémentaires pour le territoire</p> <p>3^{ème} place dans chaque catégorie = 1 quota supplémentaires pour le territoire</p> <p>Résultats de la compétition individuelle N-1</p> <p>Chaque place sur un podium promotionnel, dans les 6 catégories, apporte un quota supplémentaire au territoire</p>
ESCRIME	Les 5 premiers escrimeurs classés dans chaque catégorie et chaque arme apportent un quota supplémentaire à leur région.
GOLF	L'équipe championne de l'année précédente apporte un quota supplémentaire à son territoire. Pour 2018, le territoire Hauts de France obtient un quota supplémentaire.
JUDO C/J	les finalistes de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire.
SKI ALPIN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En attente de précisions de la part de la CTN ▪ Les quotas supplémentaires paraîtront ultérieurement
SKI NORDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En attente de précisions de la part de la CTN ▪ Les quotas supplémentaires paraîtront ultérieurement
TENNIS DE TABLE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ½ finalistes individuels de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire. ▪ En championnat par équipe, les 3 premières équipes de chaque catégorie apportent un quota supplémentaire à leur territoire.